

INSCRIPTION PIC F & PAE FPSE 2025-2026

Convocation le

Sessions proposées (cochez votre choix)

TARIF: 850 €

Session	Dates	Horaires	Lieu
☐ Session 1	Du 18 au 25 & du 27 au 28 octobre 2025	8h-12h/13h-19h	Bron
☐ Session 2	Du 24 au 31 janvier & 2 & 3 février 2026	8h-12h/13h-19h	Bron

IDENTITE		
Nom de naissance :	Nom d'usage :	Prénom:
Date de naissance :	Lieu de naissance (ville + de	épartement) :
Adresse:		
CP:	Ville:	Té
Mail:		
Profession:	Etudiant – précisez votre éc	cole
DEDSONNE A CONTA	CTER EN CAS D'URGENCE	
FERSONNE A CONTA	OTEN EN CAS D'ORGENCE	
Nom – Prénom :	Téléphone :	

MODALITES DE REGLEMENT

- Personnes prises en charge par leur employeur ou autre organisme : contacter le secrétariat sur le mail info@almns.org pour montage du dossier de prise en charge avant l'envoi du dossier d'inscription. Le dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'après l'accord l'employeur ou de l'organisme payeur..
- Personnes en situation de handicap: contacter le référent sur le mail <u>ch@almns.ora</u> pour élaboration du projet et du dossier.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Copie de votre carte d'identité (valide) recto-verso
- Copie du diplôme de PSE 2 initial dernière FCPSE2 à jour
- 1 enveloppe timbrée à 20 ar
- Le règlement total : par chèque à l'ordre de ALMNS (possibilité de faire 3 chèques remettre les 3 à l'inscription) ou par virement (joindre preuve du virement): IBAN FR7617806003973940117700005 - BIC AGRIFRPP878

DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIER AU MOINS 30 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION CHOISIE SOUS RESERVE DE PLACE DISPONIBLE . Tout dossier rendu après la date limite ou rendu incomplet ne sera pas pris en compte



INSCRIPTION PIC F & PAE FPSE 2025-2026

CONVENTION	DE FORMATION
------------	--------------

69500 BRON
SIRET : 398026523100041

Il est concluune convention de formation professionnelle en application des articles L6353-3 & L6353-7 du code du travail:

I. OBJET: En exécution de la présente convention, l'OF s'engage à organiser une action de formation intitulée:

Formation PIC F (Pédagogie Initiale Commune Formateur) & PAE FPSE (Pédagogie Appliquée à l'emploi de Formateur en Premiers Secours)

II. NATURE & CARACTERISTIQUES

L'action de formation entre dans la catégorie : N° 1 - Action de Préformation et de préparation à la vie professionnelle (conformément à l'article L.6313-1 de la partie VI du code du travail).

La formation est organisée.

OBJECTIF: Elle a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur acquises dans le domaine de l'enseignement aux premiers secours des gestes de secours.

DUREE: 91h00 de formation minimum

NIVEAU DE CONNAISSANCES ET PRE REQUIS

- Avoir 18 ans
- ETRE TITULAIRE DU DIPLOME DU PSE 2 A JOUR DE FC

PROGRAMME DE LA FORMATION

PICF:

- Rôle et responsabilités du formateur
- La communication
- Outils et supports péda
- La pédagogie chez l'adulte
- Les techniques pédagogiques
- L'évaluation

PAE PSE:

- Carrefour des techniques
- Aspects administratifs et organisationnel d'une formation
- Le scénario pédagogique
- Les matériels péda
- Le lancement d'une unité PSE
- Les techniques pédagogiques
- L'animation d'une séquence

<u>Session 1</u>: PIC F - PAE FPSE : du 18 au 25 octobre 2025 <u>& du 27 au 28 octobre 2025</u> <u>Session 2</u>: PIC F - PAE FPSE : du 24 au 31 janvier 2026 <u>& PAE PS</u> : du 2 au 3 février 2026

MATERIEL A PREVOIR: ordinateur

<u>VALIDATION</u>: La formation est validée par la présence à toutes les heures de formation et à la validation de tous les critères pédagogiques et techniques de celle-ci.

Pour la PAE FPSE la réussite est soumise à un jury préfectoral sur présentation de l'OF.

. Le PAE FPSE est à recycler chaque année

Organisme de Sécurité Civile - Association déclarée en Préfecture sous le n° 1/34320 et au JO le 18/01/94 Centre de formation enregistré sous le n°82690646969, préfecture Rhône Alpes 60 rue Lacouture 69500 BRON - Tél : +33 (0)4 72 81 93 69 - Fax : +33 (0)4 72 81 78 44 – @ info@almns.org - http://www.aleaumns.com Affiliée FPMNS



Pour le stagiaire (Nom, Prénom) Lu et approuvé

INSCRIPTION PIC F & PAE FPSE 2025-2026

III. ORGANISATION DE LA FORMATION
La formation aura lieu duauau
Elle est organisée pour un effectif de 6 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.
Les modalités de formation : l'OF s'engage à respecter le programme (ci-dessus), les objectifs et les moyens, déterminés par le référentiel national correspondant, ainsi que la nature de la sanction de la formation dispensée et la qualification des formateurs chargés de délivrer cette formation.
De son côté le stagiaire s'engage également à suivre la totalité de la formation et à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance préalablement.
Il autorise le Centre de formation à filmer ou photographier les scènes de mise en situation et à les utiliser à des fins pédagogiques et de communication.
IV. DELAI DE RETRACTATION
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, dans ce cas, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec AR. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
V. PRIX DE LA FORMATION
Le coût de la formation, objet de la convention s'élève à <u>: 850 € TTC</u> (Exonération de TVA en fonction de l'article 293B du CGI) (15€ supplémentaires pour frais de dossier en cas de prise en charge)
Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Ce cout comprend : les frais de formation - frais d'assurance. Il ne comprend pas les frais de transports pour se rendre sur le lieu du stage ni les repas.
Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix à l'inscription qui sera encaissé en fin de formation.
En cas de litige le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.
VI. NON REALISATION DE LA PRESTATION
L'Association se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si les conditions d'exploitation ne sont pas réunies (manque de participants pour la création du groupe). La formation sera remboursée intégralement.
VII. DEDOMMAGEMENT - REPARATION - DEDIT
Le stagiaire peut résilier la présente convention et interrompre sa formation en cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par lettre recommandée. Dans ce cas, seules les heures de formation effectivement dispensées seront dues au prorata.
L'Association se réserve le droit de renvoyer le stagiaire de la formation en cas de manquement grave au règlement (absences répétées et /ou injustifiées – comportement inadapté) Dans ce cas, la totalité de la formation sera facturée.
Fait à Bron, Le
Fait à Bron, le.

Pour l'organisme de formation



INSCRIPTION PIC F & PAE FPSE 2025-2026

REGLEMENT INTERIEUR

PARTIE I: GENERALITES

Les horaires d'ouverture de l'association sont de 8h à 12h & de 14h à 17h.

Réservé à l'administration ALMNS

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est formellement interdit de fumer dans la totalité de l'établissement (y compris les toilettes). Il est également interdit de jeter les mégots par terre.

Il est formellement interdit d'apporter au sein du centre de formation alcool et autres substances illicites.

Tout prosélytisme est interdit (religieux – politique...)

Laisser les lieux propres et rangés (matériel pédagogique nettoyé), lumières éteintes.

L'association décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation du matériel personnel.

Le matériel à disposition des moniteurs n'est pas accessible aux stagiaires.

Les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser le téléphone. Les messages seront transmis aux pauses des cours.

Le photocopieur sera utilisé à des fins pédagogiques et administratives, sous la responsabilité du secrétariat.

PARTIE II: LE STAGIAIRE

1) L'inscription: Tout candidat susceptible de suivre une formation, doit au préalable avoir rempli un dossier d'inscription concernant ladite formation. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2) Le déroulement de la formation :

Le stagiaire qui s'engage à suivre une formation au sein de notre établissement devra avoir un comportement conforme à l'éthique de l'association, être assidu et ponctuel.

En cas d'absence, prévenir ou laisser un message avant le début de la formation.

Une tenue correcte est exigée, les téléphones portables devront rester éteints tout au long de la formation.

En dehors des heures de formation le stagiaire ne doit pas rester seul dans les locaux sans la présence du formateur – y compris le temps des repas (sauf accord de la direction).

Toute présence de personnes extérieures à la formation est interdite sans l'accord préalable de la direction.

L'association se réserve le droit de présenter ou non un candidat à un examen. L'association s'engage néanmoins à former chaque stagiaire sur la totalité de la formation en cours, hors absence et retard du stagiaire.

Les horaires, les jours et lieux des formations peuvent être changés à tout moment. Le stagiaire en sera informé par téléphone, courrier, courriel ou d'une séance à l'autre, sans explication, ou justification, ni remboursement partiel ou total de la formation.

Toute formation commencée est due. Aucune formation ne sera remboursée sauf avis contraire de la direction.

3) Le matériel :

La dégradation ou le vol du matériel entraînent l'exclusion définitive du stagiaire et un dépôt de plainte. Le matériel volontairement dégradé sera facturé - Aucun remboursement de formation ne sera effectué. Le matériel pédagogique mis à disposition sera rangé par les stagiaires aidés par le formateur.

Ignorer le contenu de ce règlement ne peut en aucun cas servir de prétexte à son manquement.

Date & Signature du stagiaire